CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la feuille quotidienne.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille *seulement*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en anglais et en français. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalle seront cotés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avertissements, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne reçoivent pas régulièrement leur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de vendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour le nord et les côtes.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nlle.-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm. Maxes.
Bateau à vapeur ALBERT, capit. Chs Walker.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine Hutton.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capit. Joseph Cursac.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 9½ heures du matin et à la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH, Agents.
25 fev — 28 et 29, Nouvelle Levée.

POUR LE BAYOU SARA, passage seulement.—Le bateau à vapeur CHAMPION, fin marcheur et à basse pression, capitaine Mix, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu susdit et les ports intermédiaires, lundi 21 du courant, à 6 heures et demie du matin. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont comme suit:

De la Nlle. Orléans,	Du Bayou Sara.
Les Mardis.	Les Lundis.
Jeudis.	Mercredis,
Samedis.	Vendredis,

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à
22 mars—30 — JOHN DOUGLASS.

POUR LOUISVILLE.—Le bateau à vapeur fin mar[illegible]r et tirant peu d'eau ROB [illegible] capt. Wm Wright, partira vendredi [illegible] Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord vis à vis la rue de la Douane, ou à
FORSYTH, GOODWYN & Co.
N. B.—Le Rob Roy prendra du fret pour Nashville et Florence, et les connaissemens seront signés avec conditions de livrer leurs contenus soit à ces lieux ou aux embouchures des rivières Cumberland et Tenessee. — 22 juil

Pour St. Louis et Alton.—Le beau steamer neuf Prairie, capitaine J. Sellers, est arrivé hier au soir, et partira sous peu; il a des chambres hautes, élégamment meublées. Pour fret ou passage s'adresser à
13 juil — FORSYTH, GOODWYN & Co.

POUR MOBILE.—Le bateau à vapeur à basse pression, MERCHANT, capitaine Swinler, partira désormais régulièrement pour Mobile, les Dimanche et Jeudi de chaque semaine, après l'arrivée des chars partis à 11 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à [21juin] JOHN KILSHAW. JR.

POUR LES BAIES ST-LOUIS, BILOXI, EST ET OUEST PASCAGOULA, et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur JAMES MONROE, capitaine Dunlevie, partira du lac tous les jeudis et vendredis pendant l'été à 5 heures de l'après midi. A son retour il partira de Pascagoula les jeudis et samedis, afin que les passagers débarquent le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
30 juil — MAUNSEL WHITE & Co. rue Gravier.

POUR PHILADELPHIE, sous peu.—Le navire paquebot Chester, Capt. Wm. Walton, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. pour fret ou passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à ... No 35 rue Royale.
1 aout

POUR BOSTON—Le brick Frances Ellen, capt. Sutton, du port d'environ 2,200 barils, sera prêt à recevoir du frêt dans deux ou trois jours. S'adresser à bord, un peu au dessus du marché à la viande, ou à
HARROD & QUARLES,
27 juil — no. 21 rue Douane.

POUR NEW-YORK—Le brick MARINO, capitaine Smith, peut prendre sur son pont 50 à 60 balles de coton ou de mousse et peut disposer encore de quelques chambres pour des passagers. S'adresser à
23 juil — R GRONING & Co.

POUR NEW-YORK.—Le beau brick fin voilier MARINE, capt Smith, partira pour le port cidessus. Pour frêt ou passage, adressez à R GRONING & Co — 9 juil

Pour les Ports d'Europe.

ON demande à fretter pour Liverpool, un navire de première classe, capable de charger de 12 à 1400 balles de coton; s'adresser à SAMUEL THOMPSON & Co,
9 juil — Rue de Camp, no. 53

Pour les ports du Mexique.

POUR TAMPICO—La goëlette INDIANA, capitaine Rantiford, doublée et chevillée en cuivre, ayant presque tout son chargement engagé, partira pour le port ci-dessus à la fin de cette semaine. Pour le reste du frêt ou pour passage, s'adresser à bord, au capitaine, ou à
ANTONIO GUTIERREZ,
1er août — rue de la Levée, No. 102

POUR LA HAVANE—Le beau brick paquebot SARAH, partira incessamment.—Pour fret ou passage, s'adresser au capt. Farwell, à bord ou à
30 juil — R GRONING & Co.

POUR BRAZORIA & Galveston—La goëlette, chevillée en cuivre COL. FANNIN, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
WM BRYAN,
29 juillet — Vieille Levée, No 36

POUR CAMPECHE (le 15 août)—Le brick français Les Trois Frères du port de 170 tonneaux, doublé et chevillé en cuivre. Pour fret de 500 barils ou passage s'adresser au capitaine Blazi, à bord, vis à vis la rue St Philippe ou à
29 juil — R. A. LEFEBVRE, 10, rue Toulouse.

POUR VERA-CRUZ.
La goëlette américaine OLIMPIA, capt. Hughes partira pour la destination ci-dessus très-incessamment. Pour frêt et passage, s'adresser à
18 juil.—8 — A. M. MIRANDA & Co.

POUR BRAZORIA (Texas)—La superbe goëlette, paquebot régulier, JULIUS CŒSAR, capitaine Lighburn, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous le plus bref délai. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
JAMES REED & Co.
18 juillet — rue Royale, No 35

POUR MATAMOROS—La goëlette mexicaine VENUS, capitaine Abzens, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 200 barils ou passage, s'adresser à bord ou à
16 juin — J. PRATS & fils.

Pour les Antilles.

POUR LA HAVANE—Le brick CAROLINE, capit Dumas, ayant [illegible] de son chargement engagé partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant des beaux emménagemens pour les passagers. S'adresser à bord ou à
27 juil — J PRATS & fils.

POUR LA HAVANE—La goëlette espagnole BELLA YNES, ayant son chargement engagé partira immédiatement. Pour passage seulement s'adresser à
M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.
21 juin — rue Toulouse, no 27.

A FRETER—Un navire tout neuf, du port de 1100 balles, maintenant de l'autre bord du fleuve; il est en état complet pour faire un voyage et il prendra son fret à aucune place de la Levée que l'on désirera. S'adresser à
23 juil — HARROD & QUARLES.

A VENDRE OU A FRETER—Le beau brick, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre Quito, du port de 138 10/95 tonneaux, bien pourvu de tous ses agrès et appareaux, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis la rue Gravier ou à
LEGENDRE & SAMORY,
28 juil — No 47 rue Toulouse

A FRETER—Un navire de première classe et neuf pourra prendre 1300 balles; il est en bon ordre de recevoir ce fret et se transportera à aucune partie du port. S'adresser à
20 juin — HARROD & QUARLES, 24 Douane.

A LOUER OU A FRETER—La goëlette fine voilière et doublée en cuivre, ELIZABETH JANE, de port de 80 tonneaux est prête à prendre du fret. Pour les conditions s'adresser à
[17 juin] — COIT & Co. 30 rue de la Douane.

CONFORMEMENT à l'ordonnance du 6 juin 1836 les personnes qui vendent du soda water, fabriquent ou vendent de la bière, celles qui tiennent pension dans les limites de la 1ère municipalité, sont prévenues par le collecteur soussigné, d'avoir à venir prendre leurs licences au bureau du maire dans les dix jours qui suivront cet avis, faute de quoi elles seront poursuivies conformément aux ordonnances.
A. LIAUTAUD,
27 juil — collecteur de la 1ère. municipalité.

Avis de [illegible] de Commerce.

Compagnie du [illegible] et de la Banque d'Atchafalaya.
Nouvelle Orléans, 29 Juillet 1836.
LES actionnaires de cette institution sont informés qu'un paiement de cinq piastres par action est exigible à la maison de Banque, rue du Camp, lundi, 1er jour d'août prochain. Le livre de transfert sera fermé du 29 juillet au 4 août. Par ordre de la direction.
29 juil — ROBT. G. DIXON, caissier.

Banque du Kentucky, 4 juillet 1836.
A UNE assemblée des directeurs, tenue aujourd'hui Résolu qu'un dividende de quatre pour cent est déclaré payable à partir du 15 juillet, sur deux millions cent mille piastres, ce qui donne un chiffre de soixante-six piastres par action sur le capital payé par les particuliers individuellement, les compagnies et corporations, à la Banque de Kentucky; Bien entendu que le dit dividende ne sera payé sur aucunes actions dont le détenteur n'a pas répondu aux appels de fonds déjà faits et encaissés.
(Signé) G. C. GWATHMEY, caissier.
Conformément à la déclaration faite ci-dessus, les actionnaires résidant à la Nouvelle Orléans seront payés, en se présentant à la Banque du Commerce de cette ville.
Nouvelle Orléans, 25 juillet 1836.
27 juil—3 — EDWARD DUPLESSIS, caissier

Compagnie du Gaz et de Banque de la N. O. 23 Juillet 1836.
A une assemblée des directeurs, tenue aujourd'hui, un dividende de 4 pour cent sur le capital ou de une piastre et vingt cinq cents par action a été déclaré pour le dernier semestre, payable aux actionnaires ou à leurs fondés de pouvoirs, à la Nouvelle Orléans, après le 8 août, ou aux agences, à la Banque de Girard à Philadelphie, et à la Banque d'Amérique, à N. York, après le 20 août prochain.
27 juil — J W HOUSTON, caissier.

Compagnie du Gaz et Banque de la N. O. 23 juillet 1836.
LES livres de transfer du fonds de cette institution seront clos du 23 courant au 8 d'août inclusivement.
25 juil — J. W. HOUSTON, caissier.

Avis aux propriétaires des embarcations naviguant sur le lac.
LA compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et Nashville, recevra des propositions pour le transport de 300,000 pieds de bois de charpente de Pensacola à la Nouvelle Orléans au canal supérieur S'adresser au bureau de la compagnie, rue du Canal, n. 56. — 22 juil

Compagnie d'Assurance de l'Océan, Nlle. Orléans, 2 Juillet 1836.
LE président et directeurs ont aujourd'hui déclaré un dividende de trois piastres par action, pour les derniers six mois, payable le ou après le 5 du courant.
4 juil — WM. TUFTS, Secrétaire.

Banque du Commerce de la Nlle. Orléans. Nlle. Orléans, 30 juin 1836.
LE président et directeurs de cette institution ont déclaré ce jour un dividende de quatre pour cent sur le fond capital, pour les six mois passés, payable aux actionnaires actuels, à partir de lundi le 11 juillet. Sur les fonds qui se trouvent sur les livres d'agence à New York sera payable à partir de lundi le 8 août prochain, et sur les fonds qui se trouvent sur les livres d'agence à Londres à la maison de Banque de MM. Reid, Irving & Co. sera payable à partir de lundi le 7 novembre prochain; le dividende payable à Londres sera sujette à la déduction du taux courant d'échange de ce jour sur cette ville à raison 8½ pour cent de prime.
4 juillet — E. DUPLESSIS, caissier

AVIS—Les livres de souscription au capital de la Compagnie des Bateaux à vapeur des Négocians, pour établir une communication régulière entre ce port, la Havane et les ports du Mexique, sont maintenant ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurances de l'Océan; les actions sont de $500 chacune.
Thomas Barrett, E. Sainett, S. W. Oakey, James Currell, John Kilshaw, jr — Commissaires pour recevoir les souscriptions. — 7 juin

BANQUE DE CARROLLTON.
A UNE assemblée de la direction, tenue le 19 avril dernier, une résolution fut adoptée pour demander le paiement de 5 piastres par chaque action le 15 mai courant et un autre paiement de 5 piastres est exigé pour chacune des époques ci après: 15 juin, 15 octobre, 15 novembre et 15 décembre prochain. Avis est donc donné par les présentes que ledits paiemens devront être faits, aux époques ci-dessus désignées, conformément à ladite résolution et à la seconde section de l'acte original d'incorporation de la compagnie du railroad de la Nouvelle Orléans et Carrollton.
2 mai — JOHN NICHOLSON, caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane, Nouvelle Orléans, 15 Avril 1836.
TRAITES sur l'Est, à 60 jours de vue, achetées à cette banque à 2 pour cent d'escompte.
16 avril. — J. B. PERRAULT, Caissier.

Compagnie du Théâtre d'Orléans.
LES livres de souscription continueront à rester ouverts, jusqu'à ce que le montant du capital de la dite compagnie soit rempli. — 6 avril

Compagnie du Rail Road et de la Banque d'Atchafalaya—Nlle. Orléans, 15 juin 1836.
LES actionnaires de cette institution qui n'ont pas encore complété leurs paiemens sur leurs actions sont notifiés qu'à moins de les faire immédiatement à la banque, leur capital payé sera forfait au profit de la compagnie. Par ordre de la Direction,
15 juin — R. G. DIXON, caissier.

BANQUE DE CARROLLTON.
CETTE INSTITUTION fournit des Traites à vue [illegible]
13 juil — JOHN NICHOLSON, Caissier.

Bureau de la Compagnie des Assurances maritimes de l'Ouest et contre l'incendie.
LES directeurs ont aujourd'hui déclaré un dividende de dix pour cent sur le fonds capital de la compagnie, pour le dernier semestre. Ce dividende sera payé aux actionnaires, ou à leurs fondés de pouvoirs à partir du 21 juillet.
13 juil—6,3ps — L. MATHEWS, président.

A LOUER—Le magasin situé rue Toulouse, no 54, en face le monument qu'on érige pour la Banque des Citoyens.
S'adresser pour les conditions à M. P. D. D'Abadie chez MM. Carrière, Daran & co. rue St. Louis, n. 11.
23 juil—3

A LOUER—Possession en sera donnée le 1er. août, une partie de la maison, située à l'encoignure des rues Bourgogne et Hôpital, et occupée par M. L. Gamotis, pharmacien. S'adresser à
HUGO C. GILDEMEESTER,
23 juil — 45, rue Bienville.

Maison de plaisance à louer à la Passe Christian—Cette maison toute neuve, l'une des plus agréables de cet endroit par sa position et les chênes qui l'ombragent, se compose de deux grandes chambres, deux cabinets, galerie devant et derrière. cuisine, etc; le tout très propre et bien fini. On peut en prendre possession immédiatement, s'adresser à
A. DELPIT,
11 juil—8 — no. 119, rue de Chartres.

A LOUER [jusqu'au 1er. novembre] Une maison commode et fort agréable, près la rue Carondelet, ayant quatre appartemens et deux cabinets au premier étage et trois chambres au second, avec deux cuisines, chambres de domestiques, une citerne et une grande cour.
Loyer modéré, on prendra possession le 1er. juin prochain. S'adresser au Numéro 25, rue des Magasins. — 25 mai

A LOUER—La maison et le terrain situés à l'encoignure des rues Hunter et Levée. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à
16 mai — ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres.

A LOUER—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée ou par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépendances, cuisines, etc. située dans la rue Bagatelle—S'adresser à
19 mars — A. RASCH, 75 Chartres.

A LOUER—La partie habitable d'une très agréable maison située dans la rue du Canal, près de la rue Royale, composée de trois chambres, dont une très vaste, cour, citerne, cuisine, écurie et dépendances pour les domestiques. Cet appartement conviendrait parfaitement à un médecin.
S'adresser à EDWARD GOTTSCHALK,
26 mai — 106 rue de Chartres

A LOUER—Une charmante résidence d'été, sur le railroad Carrollton, encoignure des rues Nayades et Erato, en face le jardin de M. Hubert. Il y a une tonnelle devant la maison, qui contient quatre appartemens et deux cabinets. Les dépendances consistent en une cuisine, chambres de domestiques, remise, écurie et une bonne citerne. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser au no 18, rue de la Douane. — 13 juin

Le soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis que son Hôtel situé à Mandeville, sur le lac Pontchartrain, sera prêt le 27 du courant, pour les personnes qui désirent le visiter et y passer l'été. Il n'a rien négligé pour en rendre le séjour agréable; l'endroit est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en donner la description. Outre l'établissement de l'année dernière, il y a ajouté une maison de 200 pieds de long, ce qui le mettra en état de donner 100 lits.

Le steamboat Delta, capitaine Sheridey, connu par sa solidité et sa marche supérieure, est attaché audit établissement et fera les voyages comme suit:

Il partira du railroad le samedi, après l'arrivée du char de quatre heures.

Le dimanche il partira le matin du railroad après le char de 7 heures du matin, et touchera à Louisbourg et Madisonville, et partira de Madisonville le lundi à 4 heures du matin pour être à Mandeville à 5 heures précises, et repartira de suite.

Le mardi il partira le matin du railroad après le char de sept heures pour Mandeville, delà à Louisbourg et Madisonville, d'où il partira le mercredi à huit heures du matin pour être à Mandeville à neuf heures et partira de suite.

Le JEUDI il quittera le railroad le matin, après le char de sept heures pour Mandeville, delà à Louisbourg et Madisonville d'où il partira le vendredi matin à quatre heures pour être à Mandeville à cinq heures, et partir de suite.

Prix du passage:

Pour Mandeville, le mardi, mercredi, jeudi et vendredi	$2
Samedi, dimanche et lundi	1
Pour Louisbourg et Madisonville, le passage sera tous les jours	2

N. B. Les propriétaires de Mandeville ne paieront journellement qu'une piastre.
23 juin—1m — J. DAVIS.

AVIS.—Monsieur Fernando Lemos, acquéreur de l'esclave Séraphin: vendu par Monsieur Barnett [illegible] encanteur, le 9 de ce mois, est requis de se présenter dans le courant des dix jours qui suivront cette publication, en l'étude de J. Cuvillier, notaire public en cette ville, pour se conformer aux conditions de la dite vente à l'encan. Le délai expiré, ledit esclave sera revendu à l'encan, à la Bourse de Hewlett, pour son compte et risque. — 20 juil—7

SUCRE, &c—520 caisses de sucre brut; 750 sacs de café; vieux vin de Madère, de Malmsey et Sherry, en tierçons et demi tierçons; 50 barils vin sec, à vendre par
20 juin — M DE LIZARDI.

Ventes par le Sherif.

Harrod & Quarles contre G Koepf & Co.
COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du 1er. District Judiciaire, il sera vendu au magasin du shérif, rue d'Orléans vis-à-vis le Théâtre Français, le Vendredi 12 Août prochain à midi.
Huit caisses de Thé de Souchong, saisies dans l'affaire cidessus. Conditions; comptant.
30 juil — F BUISSON, shérif

Vente renvoyée par consentement des parties
COUR DE DISTRICT.—George W Pritchard & Co. *contre* A F McLean et McLean & Rose—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district Judiciaire, il sera vendu au magasin du shérif, rue d'Orléans, vis-à-vis le Théâtre Français, le Lundi 8 Août, à midi.
Une boîte contenant des médicaments et des instruments de chirurgie, une quantité de cigares en caisses, demi caisses et quarts de caisses, 3 malles de souliers, une balle coton écru, une quantité de marchandises, telles que; eau-de-vie en barriques, vin de Porto, muscat, vin rouge, sirops, tabac à chiquer en boites et en barriques, chandelles, &c, 35 paniers champagne—le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant. — F BUISSON,
30 juil — Shérif.

COUR DE DISTRICT—Erasme Legoaster *contre* Charles Hatrel & Louis Even—En vertu d'un writ de fieri facias à moi addressé par l'honorable Cour du premier District judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le Lundi 22 Août prochain, à une heure de relevée.
Un lot de terre situé en cette ville rue St. Philippe entre les rues Condé et Royale, désigné par le No. 1, sur un plan dressé par M Depouilly architecte, le 4 février 1834, le dit lot ayant mesure américaine 21 pieds de face à la rue St. Philippe sur 127 pieds 9 pouces et demi de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Wm T Thompson et de l'autre par celle de Magdeleine Bernard f d c l—Conditions comptant.
18 juillet — FRED. BUISSON, shérif.

Alexander Grant vs. William Tibbits,
COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du 1er. District judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi, 22 août prochain, à une heure de relevée,
Un certain lot de Terre No. VINGT-CINQ, sur un plan fait par le voyer de la ville le 29 décembre 1833 et déposé en l'étude de William Christy, esq. notaire public; le dit lot situé en cette ville de la Nouvelle Orléans, mesure vingt six pieds de face à la rue de la Levée sur cent quarante six pieds dix pouces de profondeur et face à la rue du Quartier jusqu'à la rue Gallatin, sur laquelle il mesure vingt six pieds, deux pouces et deux lignes de face, et de là au point de départ cent quarante quatre pieds, trois pouces et six lignes, le tout mesure anglaise, ensemble les améliorations faites sur le dit terrain.—Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
18 juil — F. BUISSON, Shérif

Alexander Milne vs. Marie Eliza Hue Duplan, épouse de Jean Cabos.
COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour du 1er. District Judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi, 22 août prochain, à une heure de relevée:
Un certain Lot de TERRE situé en la ville de Milnburg, sur le lac Pontchartrain, en cette paroisse, désigné par le No. un de l'Ilet No. *Trente-six* sur un plan dressé par Louis Bringier, le 16 mai 1831 et déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire public; le dit lot ayant, mesure française, soixante pieds de face aux Champs-Elysées sur cent vingt pieds de profondeur, et face à la rue Colombia dont il forme l'encoignure. —Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
18 juil — F. BUISSON, Shérif.

Mathilde Ducloslange, femme de Ursin Valentin, f. c. l., contre Ursin Valentin f. c. l.
COUR DE PAROISSE, en vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, mardi le 9 août prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente; un certain lot de terre, situé au faubourg Lacourse dans cette paroisse, faisant partie du lot no. 3, de l'ilet 38, mesurant, trente pieds de face et s'étendant en profondeur à la limite de la propriété de M. Saulet. Le dit lot est borné d'un côté part le lot no. 32, et de l'autre côté par le lot no 33, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Conditions comptant.
8 juillet — FRED. BUISSON, Sheriff.

John F. Miller, vs E. E. Parker.
COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St Louis et de Chartres, en cette ville, le samedi, 6 août prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir.
1o. Trois Lots de Terre situés sur la batture du faubourg Ste. Marie, au dessus de cette ville, désignés par les Nos. 4, 5 et 6, sur un plan daté 1er. avril 1823, et dressé par J. Pilié, voyer de la ville. Les dits lots mesurant chacun trente trois pieds, quatre pouces et 2/3 de face à la rue Julie sur cinquante neuf pieds, un pouce et 1/3 de profondeur, le tout mesure française, borné des deux côtés et dans la profondeur par la propriété appartenant à E. E. Parker, défendeur dans cette affaire; ensemble, les édifices et autres améliorations qui s'y trouvent.
2o. Deux certains Lots de Terre situés au faubourg Ste. Marie, au dessus de cette ville, désignés [illegible]
Le lot désigné par la lettre C, mesure trente deux pieds cinq pouces de face à la rue Lafayette, sur cent neuf pieds cinq pouces de profondeur, contigus à la propriété de Louise Duvivier, f. d. c. l. et huit pieds neuf pouces contiguë à une autre propriété ci-devant appartenant au dit Parker, et trente deux pieds trois pouces sur la ligne du fond qui le sépare du lot désigné par la lettre D; lequel lot marqué D, mesure trente deux pieds un pouce de face à la rue Tchoupitoulas, ayant la même profondeur et la même largeur dans le fond que le lot marqué C, le tout mesure américaine, ensemble les édifices et autres améliorations qui s'y trouvent.
3o. Deux Lots d'encoignure, situés sur la batture du faubourg Ste. Marie, au dessus de cette ville, entre les rues Julie, Tchoupitoulas et Lafayette, désignés par les Nos. 5 et 8, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville daté le 3 mars 1823.
Le dit lot No. 5, mesure soixante pieds dix pouces de face à la rue Lafayette, cinquante pieds un pouce de face à la rue Julie, cinquante neuf pieds un pouce et 1/3 de profondeur sur la ligne limitrophe au No. 6, et soixante quatre pieds cinq pouces et 3/4 de profondeur du côté de la rue Lafayette.
Le Lot No. 8, mesure soixante pieds trois pouces de face à la rue Tchoupitoulas, cinquante pieds un pouce de face à la rue Julie, cinquante neuf pieds un pouce et 1/3 de profondeur touchant le No. 7, et trente huit pieds trois pouces de profondeur, sur le côté de la rue Tchoupitoulas; ensemble les édifices et autres améliorations qui s'y trouvent.
5o. Un certain demi-terrain étant la moitié dans la rue Tchoupitoulas, d'un lot de terre désigné par le No. 6, situé sur la batture du faubourg Ste. Marie, au dessus de cette ville, entre les rues Julie, St. Joseph, Lafayette, et Tchoupitoulas, mesurant trente pieds, un pouce 1/2 de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de cent un pieds, cinq pouces et 3/8, touchant le lot No. 3, et une profondeur de cent deux pieds et 3/4 de pouce sur la ligne du No. 7.
Un autre demi Terrain qui est l'autre moitié du lot No. 6 ci-dessus décrit, mesurant trente pieds cinq pouces de face à la rue Lafayette, sur une profondeur de cent un pieds cinq pouces et 3/8, touchant le lot No. 3, et de cent deux pieds 3/4 de pouce sur la ligne contigue au lot No. 7; ensemble les édifices et autres améliorations qui s'y trouvent.
—AUSSI.—
6o. Six-cent cinquante Actions dans le fond capital de la Banque de l'Union de la Louisiane.
Conditions:—Comptant.
4 juillet — FRED. BUISSON, Sheriff.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi, 20 d'août prochain, à une heure de relevée:
Un certain lot de terre, situé à l'encoignure des rues Girod et Commerce, mesurant soixante pieds de face à la rue Girod sur une profondeur de quatre vingt six pieds six pouces sur la rue du Commerce et la maison en briques qui s'y trouve. Saisi à la poursuite de Nicolas Hoey, pour l'usage de Wiley et Cunningham. Conditions: comptant.
15 juil — FRED. BUISSON, shérif.

Félicité Houssard f. d. c. l. vs. Nougonite & autres.

G. W. Dawson et autres contre les héritiers de Wm Cash.
COUR DES PREUVES—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable cour des preuves pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le vendredi, 19 août prochain, à une heure de relevée:
Une certaine mulâtresse nommée Mathilde, âgée d'environ 35 ans, saisie dans l'affaire cidessus.
15 juil — FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le jeudi 25 août prochain, à une heure de relevée l'esclave nommé Jules, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant.
20 juil — FRED. BUISSON, shérif.

AVIS—Application ayant été faite au soussigné par Mons. Walter Byrnes, dernièrement Shérif de la paroisse Concordia pour l'anéantissement des obligations suivantes.
1o. Une obligation datée le 7 Mars, 1835, pour la somme de $5,000, signée par lui comme Shérif, conjointement avec François J. Girault et Samuel Davis, pour sa caution.
2o. Une obligation datée le 14 Mars, 1831, pour la somme de $5,000, signée par lui comme Shérif conjointement avec François J. Girault et Samuel Davis, pour sa caution.
3o. Une obligation pour la collection des taxes d'état pour l'an 1830, datée le 20 Janvier, 1831, pour la somme de $8,480, signée par lui, conjointement avec David C. Michie et Monroe Robetaille, pour sa caution.
4o. Une obligation pour la collection des taxes d'état pour l'an 1831, datée le 5 Mars, 1832, pour la somme de $9,440, signée par lui, conjointement avec D C Michie et B J Tenney, pour sa caution.
Le présent a pour objet d'informer toutes les personnes intéressées dans les susdites transactions de produire cause en écrit dans l'espace de 90 jours après la dernière publication de cet avis, pourquoi les susdites obligations ne seraient pas anéanties et annullées.
Donné sous ma propre signature et le sceau d'état, à la Nouvelle Orléans le 15 Juillet l'an de notre seigneur mil huit cent trente six, et soixante un de l'indépendance des Etats Unis.
Par le gouverneur, — E. D. WHITE,
Gouverneur de l'état de la Louisiane.
MARTIN BLACHE,
20 juil—30 — Secrétaire d'Etat.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.—Le cours de la farine fraîche étant aujourd'hui de $8½ par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 1er. août, 1836, 41 onces de pain pour un escalin. Les pains de 3 pour un escalin devront peser vingt-cinq pour cent en sus.
Nlle Orléans, le 30 juillet 1836.
1 août — D. PRIEUR, maire.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.
EN vertu d'une résolution du conseil de la 1ère. municipalité, avis est donné que des propositions cachetées pour la construction de dix hangards sur la Levée, seront reçues au bureau de la Mairie jusqu'au 11 du courant; lesdits hangards seront soutenus sur des colonnes en fer fondu et bâtis conformément au plan déposé par l'ingénieur civil au bureau du maire, où l'on pourra le consulter chaque jour, depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après midi.
1 août — D. PRIEUR, maire.

TROISIEME MUNICIPALITE.
AVIS—Les propriétaires de carosses, cabriolets, tilburys et autres voitures privées, résidant dans la 3e municipalité sont prévenus qu'ils ont à se munir d'une licence dans le délai de quinze jours, en se conformant à l'article 18 de l'ordonnance approuvée le 1er. décembre 1828.
Les briquetiers, mouliniers et propriétaires d'établissemens quelconques qui ont des charrettes, drays, diables et autres voitures, transportant des briques, bois de construction, pierres et autres matériaux de ce genre, sont aussi prévenus de se conformer dans le délai cidessus, à l'acte de la législature, approuvé le 10 mars 1834 et de l'ordonnance du conseil de ville, approuvée le 18 décembre de la même année.
1 août — J. F. BARTHELEMY, collecteur.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Charles—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable cour du district dans et pour le premier district judiciaire de cet état, j'exposerai en vente publique, sur les lieux, le jeudi 25e jour du mois d'août, 1836, à 10 heures du matin, une certaine habitation située dans ladite paroisse St. Charles, sur la rive droite du fleuve Mississipi, mesurant vingt cinq arpens de face au fleuve, dont neuf sur une profondeur de quatre vingt arpens, et les autres seize de quarante arpens; ladite habitation ouvrant de huit degrés, ensemble avec les bâtisses, améliorations, une machine à vapeur et la récolte; aussi trente chevaux, trente paires de bœufs et soixante-onze esclaves, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.
Paroisse St. Charles, 25 juillet 1836.
29 juil— — A. LUMINAIS, shérif.

Délicieuse Retraite d'été—L'Hôtel de Pascagoula est maintenant ouvert pour la réception des familles, pensionnaires et voyageurs. Cette agréable résidence est située sur la rive ouest de la baie de Pascagoula, à son confinent avec le Golfe du Mexique. La situation est élevée, commandant une vue très étendue de la baie et du lac et n'est séparée du golfe que par une chaîne d'îles qui bordent toute la côte de 8 à 10 milles.
Les propriétaires reconnaissans du patronage qu'ils ont reçu pendant la saison passée, sollicitent la continuation des mêmes faveurs. Ils n'épargneront rien pour rendre ce séjour agréable aux personnes qui viendront s'y fixer.
Le poisson et les huîtres abondent dans le voisinage et la table sera toujours couverte des mets les plus délicats et des viandes que le pays fournit. On trouve aussi dans l'établissement les bains, deux billards et deux jeux de quilles.
Les personnes qui aiment la chasse trouveront du gibier le long du rivage et en pénétrant à quelque distance dans l'intérieur, le daim et d'autres animaux leur offriront une chasse abondante. Pour ceux qui aiment un exercice violent, une meute d'excellens chiens courans sera toujours prête.
Une source excellente fournit de l'eau délicieuse à toute la maison et la glace ne manque jamais.
Tous les bâteaux naviguant entre la Nouvelle-Orléans et la Mobile s'arrêtent pour débarquer des passagers sur la jetée. La difficulté et le danger pour les femmes et les enfans de passer de la jetée à l'Hôtel dans de petits canots, a toujours été une objection aux personnes qui voulaient visiter l'établissement Cet inconvénient n'existe plus, car le bâteau à vapeur Alert qui passe deux fois par semaine devant Pascagoula, débarque les passagers immédiatement au pied de l'Hôtel.
C. & M. J. McRAE.
N. B Les liqueurs sont toutes du premier choix, ayant été en grande partie importées pour l'établissement. — 30 juillet—30

SIROP COLOMBIEN.
LE soussigné annonce au public qu'il vient de recevoir par le navire Woodbury, de Philadelphie, du Sirop Colombien de J. Albright.
Ce médicament, qui n'est pas désagréable au goût, peut être administré, sans le moindre danger, aux malades des deux sexes, depuis l'enfant jusqu'au vieillard le plus avancé en âge. Ce médicament, très connu dans tous les Etats-Unis, et à la Nouvelle-Orléans, depuis plusieurs années, par ses bons effets, est très recommandable pour les maladies suivantes: la névrose ou affection des os, les écrouelles, les ulcères cancéreux et invétérés, les maladies de foie et bilieuses, affections rhumatismales, de la tête et du système en général, ulcères de la bouche et de la gorge, et toutes les maladies provenant de l'abus du mercure.
Comme dépuratif de la masse du sang, ce spécifique a des propriétés inestimables; il augmente l'appétit, et possède aussi la puissance remarquable d'éclaircir le teint et de lui enlever cette teinte jaune si ordinaire aux tempéramens bilieux.
Le dépôt du Sirop Colombien de J. Albright est rue Bourgogne, No. 366.
Un Traité ou Manuel des diverses maladies mentionnées ci-dessus et de leur traitement par le Sirop Colombien, sera donné gratis à tous ceux qui désireront l'avoir.
29 juil—4 — MARTIN PALAO.

Clous de [illegible] Phenix et Cum[illegible]
LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux négocians et importeurs de quincaillerie de la Nouvelle Orléans, qu'ils tiennent constamment en magasin au no 208, rue du marché à Philadelphie, un vaste assortiment de clous coupés assortis depuis 3 pouces jusqu'à 7, dont la vente et la livraison seront faites aux conditions les plus avantageuses, et l'expédition soignée avec la plus grande ponctualité.
Ces clous sont fabriqués dans leurs manufactures, connues dans le monde commercial l'une sous le nom de Phénix, et l'autre sous celui de Cumberland.
Les barils et barillets sont tous estampés; ceux qui sont marqués Phenix contiennent des clous *Flat grips*; ceux qui sont marqués Cumberland contiennent des clous *Edge grips*.
Depuis longtemps ces clous sont favorablement connus et fort estimés dans le commerce, comme aussi des constructeurs, et il est probable que leur réputation s'étendra jusqu'au marché de la N. Orléans.
REEVES & WHITAKER,
27 mai—6m — No. 208, Market st. Philadelphie.

PARAPLUIES et Ombrelles—4 caisses ombrelles de goût; 5 do de parapluies en soie; 30 do en coton, dernièrement reçus et à vendre par
1 août — ANDREWS & BROTHERS.

100 ROULEAU toile d'emballage supérieure en débarquement du navire Chester. et à vendre par JAMES REED & co,
1 aout — No 35 rue Royale

100 BARRIQUES bœuf prime et mess, en débarquement du navire Chester et à vendre par JAMES REED & co,
1 aout — No 35 rue Royale.

25 QUART de barriques malaga sec ayant droit au drawback, 9 sherry pale, madère en boites à vendre par J REED & co,
1 aout — No 35 rue Royale.

CHAUSSONS D'ETE—Deux caisses de chaussons de soie, reçus par le navire Alabama et à vendre à des conditions avantageuses par
1 août — COIT & Co. 30 rue de la Douane.

MOUCHOIRS de Barcelone—Quelques caisses de mouchoirs de soie, reçus par le navire Alabama et à vendre à des conditions libérales par
1 août — COIT & Co. 29, rue de la Douane.

ON désirerait trouver une bonne domestique pour laquelle on payera de bons gages. S'adresser encoignure St Claude et Bayou, no. 31. — 1 août

LE public est prévenu que la liste de souscription du chemin à coulisses qui doit partir à un point de la Nouvelle Orléans et qui doit aboutir à la terre au Bœuf, est ouverte au bureau de Mr. Tricou, rue St. Louis entre Royale et Bourbon. — 30 juil—6

AVIS
ATTENDU que Hillery Kemp, ci-devant sheriff de la paroisse de Ste. Hélène et ex-officio collecteur de taxes pour ladite paroisse, s'est adressé à moi pour obtenir l'annullation des trois cautionnemens suivans, savoir:
1o. Un cautionnement de six mille cent dix-huit piastres et soixante-seize cents, souscrit par lui, le dix-sept octobre 1832, conjointement avec Paris Children, John Kilton et John George, ses cautions.
2o. Un cautionnement de trois mille neuf cent trente trois piastres et cinq cents, souscrit par lui, le 12 décembre 1833, conjointement avec Abner Wamack et John Halloway, ses cautions.
3o. Un cautionnement de deux mille cent soixante dix-sept piastres et quatre-vingt-un cents, souscrit par lui, le vingt février 1835, conjointement avec John Halloway et Daniel Addison, ses cautions.
Avis est donné à tous ceux que cela concerne, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, à la Nouvelle Orléans, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la dernière publication des présentes, les raisons pour lesquelles lesdits cautionnemens ne seraient point cancellés et annullés.
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, ce onze juin de l'année de Notre Seigneur mil huit cent trente six, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la soixantième.
[L. S.] — E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le Gouverneur.
MARTIN BLACHE,
23 juin—30 — Secrétaire d'Etat.

INFIRMERIE FRANKLIN.
CETTE maison de Santé dans le faubourg Franklin, près le chemin à coulisses de Pontchartrain est en état de recevoir des malades des deux sexes, qui y seront soignés avec tous les soins possibles.
Les dames et messieurs peuvent occuper des appartemens séparés à l'entresol, avec garde-malades, au prix de $3 par jour. D'autres personnes peuvent être agréablement logées dans de vastes salles bien aérées ou bien chauffées suivant la saison.
Le docteur Luxembourg visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur Lewis en est le médecin résidentaire. — 25 nov

AVIS—M. John R. Byrne s'étant retiré de la société, connue sous la raison de Byrne, Hermann & Co. de cette ville, et Briggs, Lacoste & Co. à Natchez, le premier du courant, à partir de ce jour les affaires seront conduites à la Nlle. Orléans, sous la raison de Hermann, Briggs & Co., et à Natchez comme ci-devant, sous celui de Briggs, Lacoste & Co.
L F HERMANN,
CHS F BRIGGS,
2 juillet — CHS. A LACOSTE.

DEMANDE DE NEGRES.
POUR chaque nègre esclave, robuste et fort, qui sera envoyé aux travaux de voirie de la première municipalité, il sera payé $30 par mois.
S'adresser au magasin de la ville, à 5 heures du matin ou à 2 heures de l'après midi. — 18 juil.

THOMAS FELLOWS, COURTIER DE CHANGE, Rue du Camp, No. 3.
Achète et vend des Lettres de Change, Billets, Actions des banques et des autres institutions, Billets de banque sans cours, Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, le tout à des conditions très raisonnables.

BUREAU DE CHANGE DE J. D. BEERS, I. R. ST. JOHN & Co. Rue de Chartres No. 60.
CHECKS à vue, courte vue, et à terme, sur

New York,	Augusta, Ga.
Philadelphie,	Savannah do.
Fayetteville, N. C.	Macon, do.
Charleston, S. C.	Mobile.

Billets de banque du Mississipi, de l'Alabama, et billets sans cours, monnaies en or et en argent, y son achetés.—Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, à vendre. — 9 sept

TRAITES sur l'Angleterre, à vendre par M. DE LIZARDI & Co. — 1 août

TRAITES sur New York, à vendre par M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co. — 29 juil

TRAITES sur Londres et Paris, à vendre par KOHN, DARON & Co. — 27 juil

TRAITES sur Londres, à vendre par LEGENDRE & SAMORY, no. 47, rue Toulouse. — 27 juil

LETTRES de Change sur Paris et Londres, à vendre par A. M. NATHAN, Exchange Place. — 29 juil—4

TRAITES sur Paris et New York, à vendre par MARTINEAU, CRUGER & Co. — 18 juil

TRAITES sur France, à vendre par LEGENDRE & SAMORY, no. 47, rue Toulouse. — 1 juil

TRAITES sur New-York, à vendre par TH. NICOLET & Co. rue Bienville, No 26. — 8 juillet

TRAITES sur New-York, à vendre par W. G. HEWES & Co. rue du Camp, No 47. — 7 juillet

TRAITES sur New York, Londres à vendre par R GRONING & Co. rue Gravier. — 27 juin

TRAITES sur France, à vendre par F H PETITPAIN, No 47, rue Toulouse. — 28 juin

TRAITES sur Londres et New-York, à vendre par JAMES GRIMSHAW, No: 69, rue du Canal. — 28 juin

CHANGE sur France, à vendre par A. St. GEORGES — 20 mai

TRAITES sur Philadelphie, à vendre par KOHN, DARON & Co. 28 Bienville — 7 juin

TRAITES sur New York, à vendre par M. DELIZARDI & Co. — 13 mai

TRAITES sur France, à vendre par R A LEFEBVRE, St Levée et Levée — 18 mai

CHANGE sur Paris, à vendre par M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co. — 9 juin

TRAITES sur la France, à vendre par A. ST. GEORGES. — 18 juin

TRAITES sur Paris, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co. — 14 juin

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par R. A. LEFEBVRE, encoignure St. Louis et Levée. — 24 mai

TRAITES sur Paris, à vendre au consulat de France. — 16 juin

CHANDELLES DE SUIF—50 boites à vendre par (29 juil) PERKS & HALL.

CHARRETTES et Brouettes—A vendre par JAMES REED, 35, rue Royale. — 1 août

CARTS & Wheelbarrows—For sale by JAMES REED & Co. — 1 aoû

INDIENNES—5 caisses indiennes très riches, nouvellement reçues et à vendre par WM. G. HEWES & CO. No 47, rue du Camp. — 27 juil

TOILE D'EMBALLAGE &c—600 pièces toile d'emballage—800 rouleaux de cordage, de qualité supérieure, à vendre par WM. G. HEWES & CO. No 47, rue du Camp. — 27 juil

WHISKEY RECTIFIE—150 barils à vendre par G DORSEY, 44 Nouvelle Levée. — 27 juil

EAU DE VIE de Peches—33 barils, qualité supérieure reçu par le brick Syren, à vendre par G DORSEY, 44 Nouvelle Levée. — 27 juil

FARINE—Superfine, commune et croisée: saindoux: porc, jambons, épaules, côtés, pêches sèches huile de Palma Christi, à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée. — 27 juil

FOIN—500 balles à vendre par PERKS & HALL. — 25 juil

POMMES SECHES—50 barils à vendre par PERKS & HALL. — 25 juil

FRAMBOISES—80 barils framboises, à vendre par (25 juil) PERKS & HALL.

PACANES—80 barils pacanes, à vendre par PERKS & HALL. — 25 juil

DEMANDE A LOUER—Une bonne servante trouvera à se louer en s'adressant à EDWARD GOTTSCHALK, 106, rue de Chartres. — 23 juil

SAVON DE MARSEILLES—303 caisses Savon, [illegible] de Marseilles, d'une qualité supérieure, du brick Trois Frères, et à vendre par R GRONING & Co. — 23 juil

JAMBONS—75 boucauts côtés et épaules, à vendre par JOSEPH LANDIS, 14 rue Poydras.

ON demande une bonne cuisinière et blanchisseuse à laquelle on donnera de bons gages. S'adresser au No 56 rue du canal. — 22 juil—3e

RIZ.—30 Tierçons de première qualité, à vendre par C G ALLHUSEN No 57 rue Tchapitoulas. — 22 juil

MARCHANDISES MEXICAINES.—Un assortiment général de marchandises convenables au marché Mexicain, constamment à vendre par C G ALLHUSEN No 57 rue Tchapitoulas. — 22 juil

HARICOTS.—85 barriques haricots blancs à vendre par EASTMAN & FRERES, No 30 Vieille Levée. — 22 juil

25 Barrillets beurre frais des Illinois, à vendre par EASTMAN & FRERES, No 30 Vieille Levée. — 22 juil

CIGARRES—120,000 cigarres de la Havane, à vendre par J ROBERT & Co. 117, rue Royale. — 20 juil

GRAISSE—300 barillets graisse, à vendre par G. DORSEY. 44 Nlle Levée. — 20 juil

FARINE—1000 barils farine, en débarquement et à vendre par G DORSEY, 28 Nouvelle Levée. — 20 juil

SIROP DE LIMON—50 caisses sirop de limon, en magasin et à vendre par R. V. M'KINNELL, Nos 5 et 7, rue Tchoupitoulas. — 15 juillet

HUILE D'OLIVE—30 paniers huile d'olive, en magasin et à vendre par R. V. M'KINNELL, Nos 5 et 7, rue Tchoupitoulas. — 15 juillet

1100 BARRILS farine surfine pour boulangers, 120 do lard mess, 150 do whiskey 40 do bœuf prime à vendre par M MAHER, Rue Poydras, no. 76. — 9 juil

AVIS—Si Monsieur Jean Paulin Schommer est maintenant en ville, il est prié de vouloir s'adresser au bureau de HUGO C. GILDEMEESTER, Rue Bienville, No. 45. — 8 juillet

TRAITES SUR AMSTERDAM à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, No. 45, rue Bienville. — 8 juillet

100 balles Tabac en feuilles, à vendre par VILLATE & TOLEDANO, 56, Vieille Levée. — 7 juillet

75 barils Rum du Nord, 50 dito Genièvre dito. à vendre par VILLATE & TOLEDANO 96, Vieille Levée. — 7 juillet

DURANT l'absence des soussignés de cette ville M. Henry L. Bennett, de la maison de Bullitt Shipp & Co demeure notre agent autorisé.
6 juil—1m — ROBT. FERRIDAY & Co.

A LOUER.—Deux bureaux spacieux No. 3, au rue du Camp; s'adresser à THOS FELLOWS. — 13 juil—6

VOITURE et Chevaux à vendre.—On offre à vendre une paire de beaux chevaux de New-York avec une excellante barouche, presque neuve. La seule raison qui fait qu'on les vend est que le propriétaire doit quitter la ville. S'adresser à J. GRIMSHAW, Rue Canal, 71. — 8 juillet

A VENDRE.—Un lot considérable de chaudières et moulins à sucre; s'adresser à Mr. BERNARD. MARIGNY. — 9 juillet

A VENDRE—Des terrains situés à Mandeville, et plusieurs grands ilets, propres à faire des jardins, s'adresser à B MARIGNY. — 13 juil

TRAITES sur Londres, New York & Louisville à vendre par MARTINEAU, CRUGER & Co. — 20 juin

MIEL—50 barils miel supérieur de Cube, à vendre par R GRONING & Co. — (4 juil)

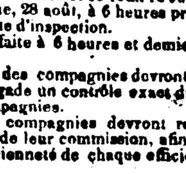

LEGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, le 25 juillet 1836.
CONFORMEMENT à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira sur la Place d'Armes le dimanche, 28 août, à 6 heures précises du matin, pour une revue d'inspection.
L'inspection sera faite à 6 heures et demie très précises.
Les commandans des compagnies devront remettre à l'inspecteur de brigade un contrôle exact du nombre effectif de leurs compagnies.
Les officiers des compagnies devront remettre à l'inspecteur de brigade leur commission, afin de déterminer le rang d'ancienneté de chaque officier d'après son grade.
Chaque commandant de compagnie devra au moins une heure avant la revue envoyer un détachement sur la Place d'Armes, pour fermer la grille et en garder les portes.
Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.
Par ordre du brigadier général commandant la légion. — D. AUGUSTIN,
25 juil — Aide-de-camp.

Dix Piastres de Récompense—Partie marronne le 27 du mois dernier la négresse américaine nommée Judy, âgée de 24 ans 5 pieds 6 pouces de taille, très robuste; elle marche avec la tête élevée, lorsqu'on lui parle elle répond d'une voix forte et les yeux baissés; elle parle l'anglais et le français. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la ramènera au no. 131, rue St. Pierre encoignure de la rue Dauphine ou la logera dans une des geoles de l'état. — 5 août

Dix Piastres de Récompense—S'est absenté de chez le soussigné dans l'après midi du 29 courant, un nègre nommé LITTLETON, appartenant à M. J. Correll; c'est un nègre américain, taille ordinaire, la peau assez noire, jolie figure et l'air riant; il a emporté avec lui un paquet de linge. On suppose qu'il cherchera à s'embarquer à bord de quelque bateau à vapeur, se disant libre; à cet effet les capitaines desdits bateaux ou navires, sont prévenus de ne point le recevoir sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
1 août—3 — A. A. PEYCHAUD.

DETENU à la geole de la paroisse Jefferson, le nègre nommé JIM, se disant appartenir à Mr Nichols de la Nouvelle Orléans. Comme le dit nègre a été condamné le 27 courant à être détenu jusqu'à ce que son maître en fait la réclamation et paye les frais encourus, son maître est prié de venir le réclamer le plus tôt possible.
Paroisse Jefferson. 27 Juillet 1836.
30 juil — J CHARBONNET, shériff

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE seront données par le soussigné, à quiconque ramènera à son domicile ou logera dans une des geoles de l'Etat, le nègre nommé Jean, absent depuis le 4 du courant, ce nègre est âgé d'environ 25 ans, d'une petite taille, marchant la jambe cambrée, les épaules et les bras très en avant. Il est bien connu en ville, il a été cocher du docteur Vangeois, de Mr Forestier, et appartenait il y a un an à Messrs Carrière et Borduzat.
Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres embarcations sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
30 juil—3 — J BOURDIN.

Vingt cinq Piastres de Récompense.
PARTI Marron le 19 courant, du marché aux Légumes, le nègre NED âgé d'environ 30 ans. Cet esclave parlant anglais et français, est d'une taille de 5 pieds 4 pouces mesure française. Il est d'un noir rougâtre. il a la figure riante, l'œil vif, la démarche très active, fesant beaucoup agir ses épaules en marchant. Il a sur les bras et sur l'estomac des marques très apparentes d'anciennes brulures. On prétend l'avoir vu se diriger du côté d'en haut. Comme il avait en sa possession environ quarante piastres quand il est parti, nul doute qu'il ne se soit habillé proprement. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le ramènera au soussigné, ou le logera dans une des geoles de cet Etat.
29 juil—3 — G. MORIERE FAZENDE.

Vingt Piastres de Récompense seront données pour l'arrestation de la griffonne MARIE, parlant anglais et français, taille d'environ 4 pieds 8 ou 10 pouces, mesure française; elle a une petite cicatrice ancienne et paraissant très peu sur la joue droite, à côté du nez; le bout de la lèvre supérieure très pointu, regard sournois, cambrées; elle appartenait dernièrement à Jean Rousse, boulanger, qui l'employait à vendre du pain dans les rues. Elle est partie maronne dimanche dernier de chez M. Delpit ou le soussigné prie quiconque l'arrêtera de la conduire, ou à la geole.
29 juil—4 — PIERRE LEGLISE.

Vingt Piastres de Récompense—La récompense cidessus sera donnée pour l'arrestation du mulâtre elair nommé JOHN. Il parle anglais et un peu le français, sa taille est d'environ 5 pouces 3 lignes. Il a descendu en courant la rue Condé hier à 1 heure et demie de l'après midi, ayant un chapeau de paille, et n'ayant pas de veste sur lui, il portait un rouleau de papier à la main.
Ce mulâtre est très connu en ville, comme ayant travaillé au Café du Commerce, encoignure St. Louis et Chartres. Il est âgé de 20 à 22 ans.
La somme cidessus sera donnée par le soussigné, pour la mise dans n'importe quelle geole de cet état, dudit mulâtre.
Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres embarcations sont requis de ne point lui donner asyle sous peine d'être poursuivis selon les lois de l'Etat.
J. BROIZE,
Café du Commerce, enc. St. Louis et Chartres.
29 juil

Dix Piastres de Récompense—Parti marron de la presse à coton de la Levée, le 19 juin dernier, le nègre nommé WILLIS, employé à ladite presse comme drayman, âgé de 24 ou 25 ans, 5 pieds 6 pouces de taille; il lui manque une des dents de devant de la machoire supérieure. La récompense cidessus sera payée à quiconque le logera à la geole ou le ramènera à la presse. — 27 juil

25 Piastres de Récompense—Parti marron le 13 juillet, le nègre CHARLES ou Charlot, âgé d'environ 22 ans, taille de 5 pieds, robuste et trapu, physionomie riante, très causeur parlant français et anglais, ayant appartenu autrefois à M. A. Bosque et travaillé à sa briqueterie de l'autre côté du fleuve. Il est bien connu dans cette ville comme travailleur sur la Levée. Il se cache probablement dans le faubourg Marigny ou de l'autre côté du fleuve. La récompense promise sera payée à quiconque le logera dans la geole de cette ville ou le ramènera au no. 18, Nouvelle Levée. — 27 juil—6

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE.
Parti marron depuis le 5 juillet 1836 le nègre nommé Diégo, âgé d'environ 23 ans, parlant français et anglais, excellent calfat et très connu à la Nouvelle-Orléans. La susdite récompense sera payée par le soussigné à quiconque le ramènera à son domicile ou le logera dans une des geoles de cet Etat.
[illegible] sont prévenus de ne pas lui donner asile ni ouvrage, sous peine d'être poursuivis d'après les rigueurs des lois.
Paroisse de Jefferson le 8 juillet 1836.
16 juillet — A. E. CHARBONNET.

$25 DE RECOMPENSE
POUR l'arrestation et la mise en prison du nègre JACOB, boulanger, parti marron le 9 juin dernier de chez son maître, P. F. Hellein, paroisse Assomption.
JACOB est âgé d'environ 40 ans, sa peau est d'un noir clair, sa taille d'environ six pieds, il est fortement constitué, marche droit, s'habille proprement et a une figure agréable; 2 ou 3 dents de devant lui manquent ou sont cassées.
Ce nègre fut acheté il y a environ huit mois de Mr. Jacob (qui l'avait reçu de la Mobile), par Mr. Cramhorn, boulanger, et a été vendu par ordre des créanciers de ce dernier par W. Flower, encanteur, à la Bourse de Hewlett, le 19 Mai dernier. Sa femme est en ville et demeure dans la rue Julie près de la levée. On présume qu'il se tient caché dans le faubourg Ste. Marie, ou qu'il travaille chez un boulanger à la Nouvelle-Orléans.
La récompense de $25 sera donnée à celui qui arrêtera ce nègre, comme il est dit plus haut, et qu'on préviendra soit son maître soit H. Bonnabel, pharmacien, Nlle-Orléans. — 13 juillet—8

$15 DE RECOMPENSE.—Parti marron en Février dernier, le nègre nommé Phill, âgé de 25 ans; 5 pieds 6 pouces de taille, joli nègre, bien fait; il a une cicatrice sur la poitrine immédiatement audessous du col. La récompense cidessus sera payée à quiconque le logera à la geole ou au soussigné.
GEORGE LANAUX,
—11 juil—30 — rue de Chartres no. 140

$50 DE RECOMPENSE.
PARTIE marronne du Franklin Hall, sur le chemin Pontchartrain, le 24 mai dernier, la griffonne nommée ABBY, âgée d'environ 24 ans, 5 pieds 2 ou 3 pouces de taille; elle a perdu ses dents de devant de la machoire supérieure, le menton très alongé et projettant, elle est avancée de quelques mois dans sa grossesse. Cinquante piastres sera payée à quiconque fera savoir si elle est employée par d'autres, ou la même récompense à quiconque la fera mettre à la geole ou au soussigné.
8 juillet — L. A. CALDWELL.

$30 de Récompense seront payées à quiconque arrêtera et emprisonnera les nègres marrons NED et DOCTOR, ou $20 pour chacun d'eux. Ces nègres sont partis marrons le 1er. février dernier de l'habitation du soussigné, 12 milles S. E. de Demopolis, Marengo Co., Ala. Ils se sont rendus à la Mobile ou Doctor fut arrêté. mis à la geole et ramené chez moi; mais il est reparti peu de jours après. Je pense qu'il s'est rendu à la Mobile, et je suppose qu'il a l'intention de se rendre à la Nouvelle Orléans. Quant à Ned, je n'en ai point reçu de nouvelles depuis qu'il s'est rendu à la Mobile, vers le 6 ou 8 février, et je crois qu'il est aussi à la Nouvelle-Orléans. Ned est âgé de 22 ans, taille 6 pieds, ni très gros ni très mince, d'un teint clair, le regard baissé, la tête très laineuse; j'ai acheté ce nègre de M. Henry S. Langhorn, de Lynchburg. Ve. vers le jour de Noël dernier. L'autre, Doctor, est très bien connu, il est âgé d'environ 25 ou 26 ans, taille cinq pieds, le cou court et épais; il a, je crois, une cataracte à un œil, une très vilaine cicatrice sur la joue gauche, provenant de la scrofule et plusieurs autres cicatrices sur le cou, un nez très large et de très petits yeux. La récompense cidessus sera donné à quiconque arrêtera ou fera conduire lesdits nègres dans l'une des geoles de l'état ou des Etats-Unis.
24 juin—2m — THS. H DICKINSON

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE
Parti marron du Bassin Carondelet, depuis le 7 de ce mois, le nègre nommé WESH, taille d'environ cinq pieds huit pouces, d'une assez forte complexion; il est d'autant plus reconnaissable que l'œil gauche lui manque, ainsi que les cheveux du côté gauche de la tête. Il a également une cicatrice à la figure, et une autre à la poitrine Il parle le français et l'anglais et est âgé de 26 à 28 ans. La récompense ci-dessus sera payée à celui qui le conduira dans une des geoles de cet Etat
Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis en vertu des lois de cet Etat.
20 mai — J. B. ORY.

AVIS AU PUBLIC.
LE Dr. Stephan H Bardash de Pologne, qui vient s'établir ici, offre ses services aux citoyens, pour pratiques dans la médecine, chirurgie et accouchement
Docteur B. a exercé à Vienne, Paris et dans les principaux hopitaux d'Europe, avec beaucoup de succès, et depuis deux années il pratique à Natchitoches. Il espère donc mériter la confiance des citoyens de la Nouvelle Orléans.
Sa demeure est rue Royale no. 102.
Consultations chez lui depuis midi jusqu'à 3 heures
9 juil—6m

MOULINS à coton de l'Aigle.—Les soussignés ont en magasin un assortiment complet de ces moulins, qu'ils offrent à vendre.
1 juil — W G HEWES & Co. 47, rue du Camp.

AVIS aux Habitans et autres—Le soussigné ayant disposé de sa fonderie offre maintenant ses services; il procurera des machines à vapeur ou toutes autres sortes du nord, de l'Ouest ou de la Nouvelle Orléans; il veillera à leur érection, et il se chargera de tous les changemens nécessaires, soit dans celles qui sont érigées soit dans celles qu'il érigera. Il se chargera aussi de faire les récoltes cette saison, pourvu qu'on lui en donne avis à tems.
E. RICHARDS.
29 juil—4 — rue St Charles, No 27

Ventes à l'encan.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
LUNDI prochain 8 du courant, à la bourse Hewlett, à midi précis, il sera vendu,
15 terrains de valeur, situés au faubourg Washington, bornés par les rues de Craps, du Fort, d'Amour et d'Enghien, et à 4 à 5 ilets du fleuve; ces terrains sont très élevés, secs et par leurs situations méritent l'attention des spéculateurs—les améliorations qu'on fait et qu'on doit faire, comme le rail-road à la Terre au Bœuf, la navigation du lac, Borgne par le Bayou Bienvenu, la belle Eglise que l'on batît tout près de ces terrains, l'ouverture des promenades Washington et Lafayette, doivent leur donner une grande valeur.
Conditions, à la vente. — 3 août

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu, mardi, 11 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, pour clôre une société:
Plusieurs lots de terre, supérieurement situés à Mandeville et des plus élevés, parsemés de chênes de la plus grande beauté, et offrant un ombrage très agréable pour les personnes qui désireraient y établir leurs résidences d'été. On appelle surtout l'attention des spéculateurs sur les projets d'améliorations qui sont sur le point d'être mis à exécution, un railroad devant être construit pour ouvrir des communications avec la Rivière aux Perles.
Ces lots font partie des ilets désignés par les nos. 87 et 88 sur un plan général de Mandeville, dressé par Bringier, arpenteur général des Etats-Unis, et déposé chez M. Félix de Armas, notaire public.
Conditions: Un quart comptant et la balance à un an de crédit en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, avec hypothèque spéciale. Les actes de vente pardevant M. Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs; les vendeurs s'obligent à mettre en possession les acquéreurs desdits lots de terre, dans le courant du mois qui suivra la vente. — 3 août

PAR FERNANDEZ & WHITING.
LUNDI prochain, 8 du courant, à la Bourse Hewlett, à midi, il sera vendu un superbe terrain, situé au faubourg Tremé, rue St Philippe, entre les rues Villeré et Robertson, mesurant 30 pieds de face sur 90 pieds de face sur 90 pieds de profondeur; le terrain est remblayé, il y a une petite cuisine à étage de quatre appartemens et autres dépendances sur ledit terrain—L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, en l'étude de M. Félix de Armas, notaire public. Conditions, à la vente — 3 août

PAR FERNANDEZ & WHITING.
LUNDI prochain, 8 du courant, à la Bourse Hewlett, à midi précis, il sera vendu une propriété au faucourg Tremé, consistant en une maison toute neuve et un terrain formant l'encoignure des rues des Ursulines et Robertson, mesurant 35 pieds de face sur la première et 77 pieds sur la dernière; la maison se compose de deux appartemens, galerie, cabinets et cave, la cour est carrelée; la cuisine est à deux appartemens et autres dépendances, etc, le tout briqueté entre poteaux et bien fini; on engage les acheteurs à visiter cette propriété avant la vente. Conditions, à la vente
L'acte de vente chez F de Armas, aux frais de l'acquéreur. — 3 août

Avis Judiciaires.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No 9000—François Grenier contre ses créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire au bénéfice de ses créanciers ayant été acceptée par la cour, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu pardevant Mr. Félix Grima, notaire public, le 18e. jour d'Août suivant, pour y délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et qu'en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues.
Par ordre de la Cour.
Au greffe—Nlle.-Orléans, 23 Juillet 1836.
25 juil—10—2ps — ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—Marcelle Dupart contre ses créanciers. La cession des propriétés ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu après les avis légaux, au bureau de Louis T Caire, notaire public, le lundi vingt neuvième jour d'août, à 10 heures du matin, afin de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, et en même tems toute poursuite judiciaire contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues. Présent l'honorable Chs Watts, juge de la cour ci-dessus mentionnée.
29 juil—3 — P. LE BLANC, député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire.—No. 12360—Dans l'affaire de Paul Pandelli contre ses créanciers—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable ait lieu chez Carlile Pollock, not. pub. le samedi, treizième jour d'août prochain, à 10 heures du matin, afin de délibérer s'il serait expédient d'autoriser les syndics à emprunter l'argent pour lever les hypothèques spéciaux, et vendre la propriété hypothéquée en lots et parties, et aussi être un syndic, en remplacement de J. T. Bein, absent de l'état, en cas qu'il ne reviendrait pas avant ce tems, ou de donner pleins pouvoirs au présent syndic, ou prendre telles mesures que les créanciers croiront leur être avantageuses dans cette affaire.
Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite cour, ce neuvième jour de juillet A. D. 1836.
(Signé) — JOHN L. LEWIS, greffier,
11 juil—3,2ps

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la N'le Orléans—No. 9001. Sylvestre Reaux contre ses créanciers. Présent l'honorable Charles Maurian, juge. Il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable aura lieu en pleine cour, le 11 août prochain, pour y délibérer sur les affaires de l'insolvable; et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Par ordre de la cour —Bureau du Greffe—Nlle. Orléans, 20 juillet 1836.
22 juil—3 — ARMAND PITOT, greffier.

Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner—Salut:
Qu'il soit connu que attendu que James P. Fréret, au nom de Fréret frères, demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé à moi W.F.C. Duplessis, Régistre des Testamens dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et ex-officio Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes Judiciaires," approuvé le 10 Mars 1834, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner qu'en vertu d'un ordre de vente en date du vingt sept avril mil huit cent trente-six, rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, dans la succession de feu James Fréret, la propriété foncière ci-après décrite dépendant de la succession du dit feu James Fréret, a été offerte en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession du dit feu James Fréret, le huit juin mil huit cent trente-six, par Mossy & Garidel encanteurs, sur la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, et adjugée aux dits Fréret frères, savoir:
Description de la propriété d'après le transfer judiciaire:
L'établissement de la presse à coton à vapeur situé sur un certain Ilet borné par les rues Carondelet, Perdido, Baronne et Union, ayant, plus ou moins, deux cent cinq pieds un pouce de face à la rue Carondelet, deux cent trente cinq pieds quatre pouces de face à la rue Baronne, trois cent quarante un pieds neuf pouces de face à la rue Perdido, et trois cent quarante deux pieds six pouces de face à la rue Union, le tout mesure américaine; ensemble avec les bâtisses qui y sont situées, machine à vapeur et autres appartenances, pour la somme de cent soixante un mille piastres.
Conditions—un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement des dits billets portant intérêt, à raison de dix pour cent par an du jour de leur échéance jusqu'à l'époque où ils seront payés, mais il est entendu que cette clause ne pourra nullement autoriser les acheteurs de l'Ilet ou d'une partie quelconque de la dite propriété à retarder le paiement des billets lorsqu'ils seront échus.
A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre l'établissement et l'ilet de terre ci-dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande ledit acquéreur.
En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour des preuves, ce vingt-huitième jour du mois de juillet A. D. 1836.
W. F. C. DUPLESSIS,
30 juillet — régistre des testamens

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Bordier—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire et légataire universel de feu Petronille Monesignac dite Modeste ou Pedronille Bordier ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte—Par ordre de la Cour,
3 août — W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des tests.

COUR DES PREUVES—Attendu que Michel Cellins et Thomas Laycock ont présenté une pétition à la cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nlle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu George Elliot, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
3 août — W F C DUPLESSIS, rég. des test.

OBJETS TROUVES—Il a été transporté hier, 26 du courant, au bureau du recorder de la 3ème. municipalité les objets suivans:
Une caisse contenant un bureau neuf en bois d'acajou.
Une malle contenant des livres portant le nom de Mary Clark;
Une do contenant du linge de la même marque;
Un petit baril de poivre de Cayenne.
Quiconque peut avoir droit aux dits objets peut les réclamer en prouvant leur droit de propriété et en payant les frais du présent avis.
27 juil— — J B S ST AMAND, Greffier.

EN débarquement du navire Eleanor, venant de Marseille,
27 caisses Serrures françaises assorties, de 4 à 10 pouces et à vendre par le soussigné.
27 juillet — E. L. BERNARD.

RUBANS POUR LE MARCHE MEXICAIN—Listons de Grenade; Rebécilloes; Rubans de Satin; Galons; &c. à vendre par caisse, à des conditions avantageuses. JULES LE BLANC & CO
27 juil — no. 103 rue Royale.

VINS—200 paniers champagne; 100 caisses chamberlin; 50 de romanée; 50 do bourgogne 150 do marguerites vieux sherry en quarts et en demi pipes, à vendre par JULES LE BLANC & CO.
27 juil — no. 103 rue Royale.

VIN DE MARSEILLE—200 barriques Berriques Bergasse et Bethfort, à vendre par
E TASTET & A DELAMARE,
27 juil — rue St Louis, no 56